

BUDGET PRIMITIF 2017 :
BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2017 se présente de la façon suivante :

Pour la section de fonctionnement, on peut noter les éléments indiqués ci-après:

Le produit fiscal attendu s'élève à 7 640 872 euros.

Les taux de la fiscalité directe seront fixés après la transmission des bases fiscales de 2017 par les services fiscaux.

Pour mémoire, les taux des bases fiscales de 2016 sont :

- 12,36 % pour la Taxe d'Habitation,
- 18,25 % pour le Foncier bâti,
- 30,44 % pour le Foncier non bâti.

Le produit de la Cotisation Economique Territoriale perçue par la Communauté de Communes du Pays de Lourdes (CCPL) sur la base des éléments fiscaux 2003 fera l'objet d'un reversement à la ville, déduction faite du montant des charges transférées, soit donc pour 2017 un montant d'attribution de compensation prévisionnel de 1 781 696 euros.

Ce montant sera actualisé en fonction des transferts de charges en cours entre la ville de Lourdes et la nouvelle agglomération « Tarbes-Lourdes-Pyrénées ».

Les autres éléments importants du budget sont les suivants :

Le montant de la DGF devrait diminuer en 2017 de 4,77 % par rapport à l'inscription budgétaire 2016 pour s'établir à environ 6 190 000 euros.

Le produit de la taxe de séjour 2017 devrait se stabiliser par rapport à 2016, sur la base des tarifs votés en 2015. Un produit de plus de 2 200 000 euros est attendu.

Le versement de transport, institué en 2015, dont le produit attendu pour l'année 2016, est d'environ 950 000 euros, a été transféré en 2017 à la nouvelle agglomération.

Les charges du transport urbain comprises entre 660 000 et 700 000 euros font également l'objet d'un transfert.

Les prestations de transport scolaire restent à la charge de la commune ainsi que la dotation globale de décentralisation correspondante.

Les frais de personnel sont prévus pour un montant de 11 516 479 euros, soit une progression de 3,52 % et de 391 479 euros par rapport au budget primitif 2016. Un recrutement a été prévu : un chef de la police municipale.

L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées remboursera à la commune, dans le cadre de la mutualisation, un montant d'environ 180 000 euros.

L'inscription des crédits prend en compte l'évolution des carrières, la progression du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017, l'application aux agents du Protocole de Parcours Professionnel Carrière et rémunérations (PPCR), le nouveau taux de

cotisation à la CNRACL soit 30,65 % contre 30,60 % en 2016, le glissement vieillesse et technicité.

Les crédits affectés au paiement des frais financiers s'élèvent à 910 000 euros.

Les crédits réservés pour le versement de subventions aux associations Loi 1901 s'élèvent à 1 049 000 euros.

L'autofinancement prévisionnel inscrit à la section de fonctionnement s'élève à 900 000 euros.

Les dotations aux amortissements et charges à étaler s'élèvent à 1 180 800 euros.

Le débat d'Orientation Budgétaire a permis d'exposer les projets d'investissement à initialiser ou à réaliser en 2017.

Les principales recettes de la section d'investissement sont :

- le fonds de compensation de la tva pour 430 000 euros,
- les taxes d'urbanisme prévisionnelles pour 80 000 euros.

Dans l'enveloppe des dépenses d'investissement proposées en 2017, on peut relever les opérations d'aménagement structurées comme suit :

- Mise en place d'équipements de voirie du secteur touristique avec des bornes escamotables et fixes qui renforceront la sécurité près des sanctuaires,
- Avenue Peyramale prolongée : études et maîtrise d'œuvre,
- Travaux de protection contre les risques incendie aux halles et au palais des congrès,
- Participation aux travaux d'équipement du S.D.E.,
- Travaux de couverture du boulodrome, complément de crédits,
- Acquisition immeuble 21 quai st Jean : 3^{ème} versement,
- ZAC d'Anclades contribution 2017 (paiement sur 3 années).

Les subventions attendues pour les programmes de travaux et acquisitions prévus en 2017 s'élèvent à 805 440 euros.

Ce sont :

- des subventions de l'Etat pour assurer une sécurisation de la voirie dans le secteur touristique et pour la réduction des points lumineux de l'éclairage public,
- des subventions régionales et départementales pour les travaux de sécurisation et piétonisation dans le secteur touristique.

Le remboursement en capital de la dette en 2017 s'établit à 2 417 000 euros.

L'inscription des emprunts est fixée pour le programme des travaux d'aménagement à 2 000 000 euros.

Les soldes comptables de l'exercice 2016 avec les reports de crédits de dépenses et de recettes d'investissement après approbation au Compte Administratif 2016 seront repris au Budget Supplémentaire 2017.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal :

1^o) adoptent le rapport présenté,

2^o) approuvent le Budget Primitif 2017 du Budget Principal qui s'établit en mouvements budgétaires conformément à la balance générale du budget de la façon qui suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	27 096 070 euros	27 096 070 euros
Section d'Investissement	<u>6 318 390 euros</u>	<u>6 318 390 euros</u>
TOTAL	33 414 460 euros	33 414 460 euros

3^o) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.